

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1 – Transports scolaires

*Elèves demeurant en Gironde*: inscriptions en ligne sur le site [transgironde.fr](http://transgironde.fr)

*Elèves domiciliés dans un autre département* : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

### 2 – Service annexe d'hébergement

Vous avez la possibilité d'opter pour l'un des régimes suivants :

- **externe** (pas d'accès au service de restauration)
- **interne** (prioritairement pour les élèves de Bac Pro ou Bac Technologique) : forfait 4 nuits (Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi).
- **demi-pensionnaire 5 jours** (y compris élèves de BTS) : forfait 5 jours (Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi).
- **demi-pensionnaire 4 jours** (y compris élèves de BTS) : forfait 4 jours (combinaison au choix).
- **demi-pensionnaire 3 jours** (y compris élèves de BTS) : forfait 3 jours (combinaison au choix).
- **demi-pensionnaire au ticket** (5,55€ le repas). Sous réserve que le portemonnaie soit créditeur.

Les jours retenus pour les forfaits demi-pension pourront être précisés après stabilisation des emplois du temps, selon les modalités communiquées à la rentrée.

#### Choix du régime

À la rentrée de septembre, un formulaire de choix de régime sera distribué à tous les élèves.

Ce formulaire devra être complété et retourné à l'Intendance (par l'intermédiaire du professeur principal), après stabilisation des emplois du temps et au plus tard à la date communiquée par l'établissement.

Le retour du formulaire est obligatoire, quel que soit le régime choisi (y compris pour les élèves externes). Un relevé d'identité bancaire (RIB) devra obligatoirement être joint.

En l'absence de retour du formulaire dans les délais impartis, l'élève sera considéré comme demi-pensionnaire 5 jours et la facturation correspondante sera appliquée pour le trimestre en cours.

#### Tarifcation solidaire de la Région Nouvelle-Aquitaine (Plaquette jointe)

La Région Nouvelle-Aquitaine met en place une tarification solidaire des frais de restauration et d'hébergement. Les tarifs appliqués aux familles sont désormais calculés en fonction des ressources du foyer.

Les familles devront effectuer leur inscription sur la plateforme régionale dédiée afin que leur tranche tarifaire puisse être déterminée. À défaut d'inscription, le tarif maximal sera appliqué.

Les informations relatives à cette démarche ainsi que les modalités d'inscription sont disponibles sur la plateforme régionale :

**<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>**

#### Facturation

Les frais d'hébergement et de restauration sont payables d'avance dès réception de l'avis aux familles et répartis en trois périodes :

- 1er trimestre : de la rentrée de septembre aux vacances de Noël ;
- 2e trimestre : de janvier à mars ;
- 3e trimestre : d'avril à la fin de l'année scolaire.

**Aucun changement de régime (sauf cas de force majeure) ne sera accepté en cours de trimestre, excepté durant la période de rentrée liée à la stabilisation des emplois du temps et à la fin de chaque trimestre, sur demande écrite du responsable légal, pour le trimestre suivant.**

#### Remise

Une remise sur les frais de pension ou demi-pension sera accordée (sous certaines conditions) : sur demande écrite de la famille, en particulier pour raison médicale, lorsque l'absence atteint au moins 5 jours consécutifs.

Le justificatif d'absence devra être transmis à l'intendance accompagné de la demande de remise d'ordre (dès le début de l'absence).

## Fonds sociaux :

Les familles peuvent solliciter une aide financière selon leur situation.

- Fonds social lycéen

Le fonds social lycéen est destiné aux élèves des classes pré-baccalauréat (**hors étudiants de BTS et DE**).

Le dossier est à retirer auprès du secrétariat d'Intendance pour les motifs suivants :

- une aide aux frais d'hébergement et de restauration ;
- une participation aux voyages scolaires ;
- une aide aux frais de transports scolaires ;
- toute autre situation particulière dûment justifiée.

- Fonds social régional restauration

La Région Nouvelle-Aquitaine met en place un fonds social régional destiné à aider les familles pour les frais de demi-pension.

Ce dispositif est accessible à tous les élèves inscrits au lycée, **y compris les étudiants de BTS et DE**.

Les modalités de demande et d'attribution seront communiquées aux familles à la rentrée scolaire.

## **3 – Prise en charge des frais liés aux PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) hors BTS**

Les frais engagés par les élèves des sections professionnelles lors des **PFMP** pourront être en partie remboursés. Renseignements auprès du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (M. Galharret).

## **4 – Matériel et Equipement**

### - **Manuels scolaires** :

Le Conseil Régional met en œuvre la **gratuité des manuels scolaires** pour les élèves des filières générales et technologiques.

**Leur récupération et leur distribution seront assurées par la FCPE (06 42 92 40 98 / [fcpe33@fcpe33.fr](mailto:fcpe33@fcpe33.fr))**

Les manuels seront remis aux élèves à la RENTREE.

Pour information la liste des manuels scolaires est consultable sur le site de l'établissement ([www.lyceevaclavhavel.fr](http://www.lyceevaclavhavel.fr)), rubrique « **Inscription et rentrée au lycée Václav Havel** ».

- Une **calculatrice graphique** est nécessaire à l'enseignement des mathématiques au lycée général et technologique.

- S'il s'agit d'un premier achat, nous recommandons la calculatrice **Numworks**. Elle est disponible en magasin mais une commande groupée à un prix préférentiel est organisée jusqu'au 13 septembre 2026, à l'adresse <https://promo.numworks.fr/1u4nnAw>. Les calculatrices seront livrées au lycée à la fin du mois de septembre.



- S'il s'agit d'une calculatrice "de seconde main" (grand frère/sœur...), les modèles suivants conviennent également : TI-82 Advanced Edition Python, TI-83 Premium Edition Python, Casio GRAPH 35+E II et Casio GRAPH 90+E. Nous déconseillons la Casio GRAPH 25.

- En cas de doute, les élèves peuvent attendre la première semaine de septembre afin de poser les questions et d'avoir les conseils de leur professeur de mathématiques.

- Les élèves de section professionnelle **ne sont pas concernés** par cette calculatrice.

- **Fournitures scolaires** : la liste des fournitures scolaires sera communiquée à la rentrée par les enseignants

- **Blouse blanche en coton manches longues obligatoire** pour tous les élèves de seconde générale.

- **Outillage / Equipement**: section professionnelle **MCC** (Voir listes de fournitures sur site)

## 5 – Internat

- Pour les lycéens, un dossier spécifique est à demander sur place lors de l'inscription (information auprès des CPE). L'internat est réservé en priorité aux élèves de Bac PRO et de 1<sup>re</sup> et terminale technologiques.
- Les étudiants (BTS et Diplôme d'Etat CESF) peuvent s'adresser au CROUS de Bordeaux (05 56 33 92 00) concernant les logements étudiants ainsi que pour leur bourse d'études POST-BAC.

Ils peuvent être accueillis à l'internat sur demande, mais ne sont pas prioritaires.

Une réunion d'accueil et d'information des familles est organisée à la rentrée (Se reporter au calendrier de rentrée). L'internat sera ouvert **du lundi 18h00 au vendredi 07h30**.

### Trousseau pour les élèves internes:

- . Une PAIRE DE DRAPS et une HOUSSE DE TRAVERSIN pour lits de 90 cm sont obligatoires (couette autorisée avec housse). Les sacs de couchage ne sont pas autorisés.
- . Paire de chaussons obligatoire,
- . Nécessaire de toilette,
- . Linge personnel, cintres,
- . Un cadenas (de qualité) de **taille 30 mm**.

Ne pas se munir de sommes importantes, ni de bijoux ou d'objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## 6 – Assurance scolaire

Les élèves des sections professionnelles sont assurés au même titre que les travailleurs en ce qui concerne les accidents de travail (sauf trajet).

Une assurance scolaire est par ailleurs conseillée pour garantir les dommages qui pourraient être provoqués par l'élève ainsi que pour les différentes activités périscolaires, voyages, etc.